

LES DECLARATIONS D'IMPOTS 2023

L'AVIVO, Section d'Orbe et Environs

organise des séances pour vous aider à remplir vos feuilles d'impôt.



SUR RENDEZ-VOUS

Prière de contacter M. Quiqaz au no. 079 860 60 62

LES DATES: 2024

ORBE			de 8h.00 à 11 h.30		
Judi	22	FEVRIER	Judi	7	MARS
Judi	21	MARS	Judi	16	MAI
<u>LIEU:</u>	Résidence de Thienne				
	Av. de Thienne 14				
VALLORBE			de 8h.30 à 16 h.30		
Judi	18	AVRIL			
<u>LIEU:</u>	Batiment "Casino"				
	Pl. du Pont 3				

UNE CONTRIBUTION AUX FRAIS VOUS SERA DEMANDEE SELON VOS REVENUS.

IMPORTANT :

Documents et pièces justificatives de 2023 à apporter :

La déclaration d'impôt établie pour 2022 avec clé USB

L'enveloppe envoyée par le Dép. des finances



Rentiers AVS/AI

- L'attestation d'AVS , AI ou autre
- L'attestation de rente 2e pilier ou autre
- L'attestation d'assurance-vie. 3ème pilier
- L'attestation de rente d'assurance-accident
- La décision chiffrée d'octroi de rente AI
- Les cotisations AVS payées
- Feuilles de calcul de Prest. Compl.

Autres contribuables:

- Le(s) relevé(s) de salaire ou perte de gain
- Le relevé des indemnités chômage
- Allocations familiales
- L'attest. du CSR concernant le RI perçu
- La rente-pont perçue
- L'attestation d'assurance-vie 3ème pilier
- Les justificatifs des frais de garde d'enfant

Le bail ou dernière augmentation de loyer, sans les charges

Le(s) relevé(s) des intérêts bancaires ou postaux et les soldes au 31 déc..

Les justificatifs de la pension alimentaire reçue ou versée

Les factures de participation médicale, dentiste, EMS, etc. et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif)

Les justificatifs de versements de don et/ou aux partis politiques

La ou les décisions des subsides 2023 et la police d'assurance-maladie 2023